



# MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

## Compte rendu du conseil municipal

**JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 HEURES – Salle Louis VASSOUT.**

**Présents** : M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme MANCEAU Nadine, M. GALIANO José, Mme BIOU Elodie, Mme DEMIT Isabelle, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme HAMEL (Vincent) Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, Mme BRILHAC Magali, Mme LE LAY Elisabeth, M. HAMMER Etienne, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia.

**Absents excusés** : M. FIX Philippe procuration à M. NIVOIT Raphaël, M. DUCHEMIN Jérôme procuration à M. FEYS Gérard, M. GUIGNARD William procuration à Mme BIOU Elodie.

**Absent** : M. NIVESSE Roger.

L'an 2020, le jeudi 2 juillet 2020 ; les membres élus du Conseil municipal de GAMBAIS se sont réunis à la salle Louis Vassout, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 26 juin 2020.

Début de séance : 19h08.

### **1- Approbation du dernier compte rendu**

ADOPTÉ à l'unanimité en tenant compte de quelques modifications sur la forme.

### **2- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.**

Le règlement intérieur sera remis au vote à la prochaine réunion du conseil municipal de septembre. Une remise en forme doit être faite.

### **3- Charte d'engagement des conseillers municipaux.**

Conscient des responsabilités et des enjeux municipaux, chacun des conseillers s'engage solennellement en signant la présente charte :

#### **Article 1-ENGAGEMENT DE PRESENCE**

Conseiller municipal, je donne de mon temps pour la bonne marche de la Commune en participant aux événements, et aux réunions du Conseil municipal.

#### **Article 2-ENGAGEMENT DE RESPECT**

Conseiller municipal, en tant que représentant de la commune de Gambais et de ses administrés, je m'engage à garder en toute circonstance une attitude digne et respectueuse.

#### **Article 3-ENGAGEMENT DE DISCRETION ET DE RESERVE**

Conseiller municipal, il est de mon devoir de respecter les obligations de discrétion et de réserve incombant à une fonction, que ce soit à propos d'affaires municipales ou privées.

#### **Article 4-ENGAGEMENT DE BONNE TENUE REPUBLICAINE**

Conseiller municipal, je m'engage à respecter les valeurs républicaines et démocratiques par une attitude responsable, qu'il s'agisse de la tenue ou des propos utilisés, quel que soit le support. Je m'engage si des intérêts personnels devaient se trouver impliqués dans une décision à prendre au niveau municipal, de m'abstenir de prendre part au débat et signaler ma position et mes motivations à l'Assemblée.

#### **Article 5-ENGAGEMENT DE CIVISME**

Conseiller municipal, je m'engage à ne pas cautionner par mon attitude ou mes propos les dénonciations calomnieuses, actions malveillantes ou accusations infondées issues de la rumeur publique, qu'elles proviennent d'individus identifiés ou anonymes.

Les élus de la commune de Gambais s'engagent à respecter les termes de la présente Charte sur toute la durée du mandat municipal 2020-2026,

Chaque élu présent a signé la charte d'engagement.

#### **4- Formation du Jury d'Assises – année 2021**

A la suite du Tirage au sort ayant pour but de nommer six jurés d'Assises en 2021 :

1/ Monsieur BELLEC André

2/ Madame JACQUETTE Clémence

3/ Madame GAUTIER Elisabeth ép. MOISE

4/ Monsieur DELBEKE Ludovic

5/ Madame FOUQUEIL Tiffany

6/ Madame RAYSSAC Danielle ép. KERMAREC

Ont été désignés.

#### **5- Renouvellement du contrat de l'intervenante pour la pratique du sport à l'école élémentaire.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un intervenant, madame POITOU Isabelle pour la pratique du sport à l'école élémentaire a été recruté par contrat depuis la rentrée scolaire 2018/2019. Afin de poursuivre la pratique sportive des enfants des classes de l'école primaire dans le cadre du temps scolaire, il convient de renouveler le contrat de cette intervenante pour l'année 2020/2021.

Pour l'année scolaire 2020/2021, cela représente 210 heures, soit 6 heures par jeudi, un contrat de travail sera établi et les horaires annualisés. La rémunération reste fixée à 35 euros brut de l'heure.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
A l'unanimité,

Décide de renouveler pour l'année 2020/2021 le contrat de l'intervenant pour répondre à un besoin spécifique consistant en l'intervention en matière sportive pour les enfants de l'école de Gambais dans le cadre du temps scolaire,

## **6– Projet portail familles.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité d'acquiescer un nouveau logiciel, nommé Portail famille, pour la gestion de l'ensemble des missions de la collectivité relative à l'enfance, le périscolaire, la jeunesse, la culture, les loisirs, ...

Le Portail famille est une interface du logiciel AXELNet, qui permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux différents services (alsh, périscolaire, restauration scolaire, ..... ) directement par internet.

Chaque famille aura un identifiant et un mot de passe afin de pouvoir à tout moment (en respectant le délai imparti) faire une inscription ou y apporter des modifications en fonction de leur besoin.

Les avantages pour le service sont les suivants :

1. économie de temps de travail quotidien ;
2. économie de travail lors de la clôture de fin de mois. La mise en place du Portail famille permettra de responsabiliser les parents qui procéderont ainsi l'inscription de leur enfant.

## **7– Tarifs des études dirigées – 2020.2021.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix mensuel des études dirigées payé par les parents à 35,00 euros.

L'étude se déroulera de septembre 2020 à juin 2021 inclus.

## **8– Transports scolaires – rectificatif.**

**Annule et remplace la délibération n° 2020\_06\_17 prise en séance du 5 juin 2020.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réviser le prix annuel du transport scolaire de Gambais.

Ile de France Mobilité nous a communiqué le tarif de la carte Scol'R pour l'année 2020/2021 :

Un nouveau tarif s'applique pour les élèves éligibles de – 11ans au 31/12/2020 ou fréquentant une école élémentaire :

- Éléves éligibles : Tarif scol'r = 882,30 euros  
Participation d'IDF mobilité : 858,30 euros, reste à charge 24,00 euros
- Éléves non éligibles : Tarif scol'r = 882,30 euros  
Participation du Conseil Départemental de 195 euros, reste à charge 687,30 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- Décide à la majorité, 1 abstention (M. Hammer E.) de fixer le tarif de la carte de transport scolaire de Gambais à 24 euros.

(pour rappel le tarif 2019/2020 était fixé à 83,89 euros)

Paieement à l'inscription.

- Une délibération sera prise ultérieurement dans le cas où des élèves non éligibles se présentaient.

En cas de perte de la carte de transport le tarif est maintenu à 20 euros.

## **9- Renouvellement de la commission communale des impôts directs.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque

commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Une proposition de 32 noms (16 commissaires titulaires, 16 commissaires suppléants) doit être transmise à monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Versailles, qui désignera 16 personnes (8 commissaires titulaires, 8 commissaires suppléants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste de 32 noms dressée pour que cette nomination puisse avoir lieu.

#### LISTE DES NOMS :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	RAJALU MARTINE	1	DE LA BRETESCHE AYMARE
2	JOUNIAUX OLIVIER	2	MAINGRE DANIEL
3	CHASSAING CLAUDE	3	IBANEZ GEORGES
4	PERUJO DOLORES	4	CADIOT CHRISTOPHE
5	FEYS DOMINIQUE	5	COTTEREAU YVES
6	DENIS PASCAL	6	HULOT PATRICK
7	VANDYCKE MICHEL	7	VOGEL STEPHANE
8	JEZEQUEL JEAN-CLAUDE	8	RICHARD ALAIN
9	OLIVIER BERNARD	9	HAGUET ANTOINE
10	FRUCHARD RENAUD	10	DUBOIS MAITE
11	REY DOMINIQUE	11	POUESSEL MAURICETTE
12	QUEUDOT VINCENT	12	PETITJEAN DELPHINE
13	DUMAS PATRICK	13	BLONDEL NOEMIE
14	BRILHAC MAGALI	14	HAMEL ANNE-SOPHIE
15	DACULSI LAURENT	15	HAMMER ETIENNE
16	VILLEVALOIS NADINE	16	GALIANO JOSE

### **11-Nomination du correspondant défense.**

Créée en 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Ainsi au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nations. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune.

Monsieur le Maire propose de nommer un correspondant défense.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de nommer : Monsieur HAMMER Etienne en qualité de correspondant défense.

## **12- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales.**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que suite aux élections municipales il convient de procéder à la désignation des nouveaux délégués des commissions administratives de révision des listes électorales dans le cadre de la réforme portant création du répertoire électoral unique.

Pour rappel, la commission de contrôle dans les communes de 1 000 habitants et plus est composée de cinq conseillers municipaux répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau et parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- Deux autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉSIGNE les cinq membres suivants :
  - Monsieur DACULSI Laurent, madame VINCENT Anne-Sophie, monsieur DUCHEMIN Jérôme
  - Madame VILLEVALOIS Nadine, madame DA SOUSA Natalia.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

## **13- Désignation des représentants au réseau « Au Fil des Pages 78 ».**

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le 19 janvier 2010, le réseau de bibliothèques et de médiathèques « au Fil des Pages 78 » a été créé.

Considérant qu'il rassemble 12 communes autour de volontés communes : Moderniser nos bibliothèques de proximité tout en garantissant leur indépendance, permettre le développement de la lecture publique, faciliter l'accès à la culture, proposer des points de lecture dans les communes ne disposant pas de bibliothèque. La participation des communes se fait au prorata du nombre d'habitants.

Considérant qu'il convient de désigner deux membres du conseil municipal (un titulaire et un suppléant par commune) pour représenter la commune aux comités de pilotage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité,

DESIGNE comme membres du conseil municipal pour siéger aux assemblées générales du réseau « au Fil des Pages 78 » :

- Titulaire : Monsieur NIVOIT Raphaël
- Suppléant : Monsieur GALIANO José

### **13- Désignation des membres au comité événementiel de la commune « Gambais Events ».**

Monsieur le Maire rappelle la composition de l'association Gambais Events :

- Des membres de droit : le maire, le maire-adjoint délégué à l'animation et deux membres désignés du conseil municipal.
- Des membres actifs : qui participent régulièrement aux réunions, aux activités et contribuent donc activement à la réalisation de son but.

Cette association s'est donnée pour but :

- d'organiser les manifestations et festivités traditionnelles à Gambais qui ne relèvent pas spécifiquement de la municipalité comme par exemple : Halloweens, la Fête du 14 juillet, la foulée royale , etc.,
- de coordonner les diverses manifestations organisées dans la ville, par les différentes associations, en établissant avec elles et la municipalité, un calendrier annuel cohérent ;
- d'apporter son soutien (sauf financier) aux associations membres du Comité qui feraient appel à lui, afin de les aider dans l'organisation de leurs manifestations ;
- d'encourager les initiatives, d'où qu'elles viennent, susceptibles de créer une animation dans la Cité ;
- de susciter, parmi les associations adhérentes, une entraide effective.

Ses statuts prévoient que son Conseil d'Administration sera composé de 4 administrateurs dont le maire, le délégué à l'animation, ainsi que deux conseillers municipaux désignés par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose la candidature de : Monsieur Etienne HAMMER, délégué à l'animation, Monsieur DACULSI Laurent, Madame LE LAY Elisabeth.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité, deux voix contre (Mmes VILLEVALOIS et DE SOUSA)

- pour représenter la ville de Gambais au Conseil d'Administration de l'Association « Comité événementiel Gambais Events :
- Monsieur NIVOIT Raphaël, maire, membre de droit
- Monsieur HAMMER Etienne, conseiller délégué à l'animation
- Monsieur DACULSI Laurent
- Madame LE LAY Elisabeth.

### **INFORMATIONS DIVERSES.**

#### 1. Covid-19

- Réunion avec la SAUR pour signer une convention qui permet le traitement des boues des deux STEP. Coût de l'opération environ 34 000 euros sur le budget assainissement. Le traitement des boues coûte ordinairement 7 500 euros ce qui fait une augmentation, non prévue de 26 500 euros.
- Les planchers des 4 classes élémentaires de l'école de Gambais lavés deux fois par jour ont beaucoup souffert pendant cette période. Nous sommes en attente de devis.
- Un cas positif a encore été récemment découvert sur la commune, cela nous démontre qu'il faut rester vigilant.

#### 2. Le revêtement de la rue de Goupigny va être refait, deux journées difficiles pour la circulation les 6 et 7 juillet.

3. Avec les travaux sur la RN12, de grandes quantités de véhicules sont passés la nuit par Gambais, la commune va essayer de rencontrer les responsables mais cela risque d'être difficile.
4. Les gens du voyage viennent de s'installer à Bazainville, soyons vigilants.
5. L'année scolaire se termine avec 80 % des élèves présents, les enfants en classe ont reçu leur prix de fin d'année, pour les absents une distribution à domicile sera faite. Une petite cérémonie a été faite pour deux enseignantes partant à la retraite. Nous saurons fin août s'il y a une suppression de classe, alors que deux remplaçantes ont déjà été nommées.
6. Le centre de loisirs fonctionnera cet été avec l'IFAC. Monsieur le Maire rappelle qu'un tarif extérieur a été voté au dernier budget.
7. Pour la mise en place du portail famille, un planning vient d'être mis en place, celui-ci comprend la reprise des données, la formation et le paramétrage. La mise en route est prévue pour la mi-octobre.
8. Le conseil municipal commence à travailler sur la mise en place d'un deuxième panneau électronique. Monsieur Galiano rappelle que les données du panneau en place sont consultables sur smartphones et qu'une nouvelle application (santocity) permettra d'accéder au site de la commune via les mêmes outils.
9. Le wifi va être installé dans l'enceinte de la mairie.
10. Pour la fibre, la commune est couverte à 80 %, reste à déterminer le raccordement de Perdreauxville et la mise en route de Saint Côme qui dépend de Houdan où les armoires ne sont pas encore actives. D'après Yvelines Fibre, à Gambais, le nombre de foyers utilisant la fibre est très important.
11. Le conseil départemental propose aux associations sportives et culturels de la commune d'adhérer à Passplus Yvelines :

Demande est faite d'avoir les dates des conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année.

Prochain conseil : 18 septembre 2020.

Fait à Gambais le 3 juillet 2020.

Le Maire

Raphaël NIVOIT

